



Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Office of the Chief Actuary

Bureau de l'actuaire en chef

Enjeux et réformes nécessaires

Jean-Claude Ménard

Présentation au colloque

« Enjeux des régimes publics de retraite »

Sherbrooke, Congrès de l'ACFAS



OSFI
BSIF

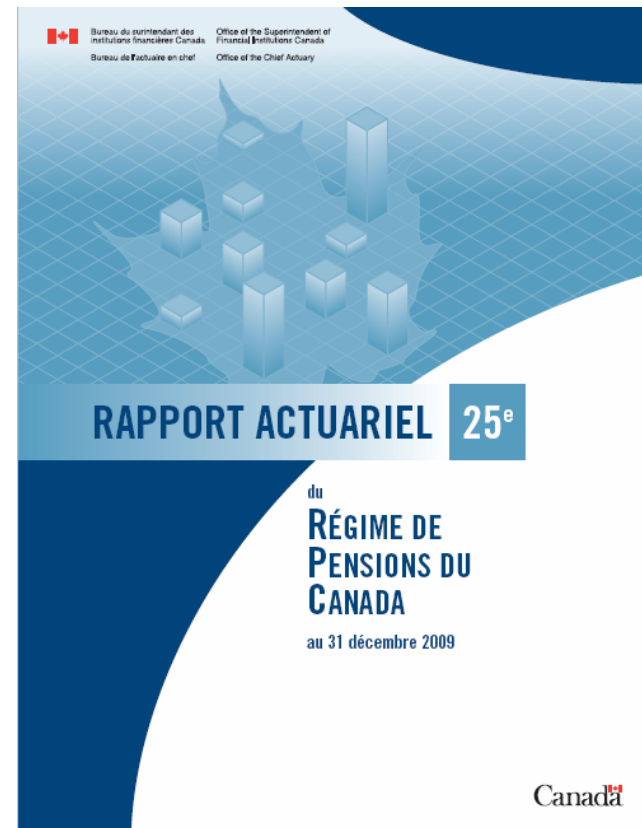
10 mai 2011

Canada

But du 25^e rapport actuariel du RPC



- Déposé par le ministre des Finances le 15 novembre 2010.
- Renseigne les cotisants et les bénéficiaires sur la situation financière actuelle et projetée du RPC.
- Calcule le taux minimal de cotisation.
- Le rapport actuariel repose sur des hypothèses basées sur la meilleure estimation sur une longue période (75 ans). Bien que secondaires, les tendances récentes ont également été prises en considération.



OSFI
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

Le 25e Rapport du RPC a conclu que:

- Malgré l'augmentation appréciable prévue des prestations versées à une population vieillissante, le RPC devrait être en mesure de respecter ses obligations pendant toute la période de projection et demeurer financièrement viable à long terme.
- Taux de cotisation de 9,9 % prévu par la loi est suffisant pour couvrir les dépenses futures pendant les 75 prochaines années.

Le Rapport présente une mise en garde:

- Si l'amélioration de l'espérance de vie observée récemment, en particulier chez les 75 à 89 ans, se poursuit, il faudra rajuster les hypothèses à long terme en conséquence, ce qui exercera une pression supplémentaire sur le taux de cotisation minimal qui pourrait dépasser 9,9 %.

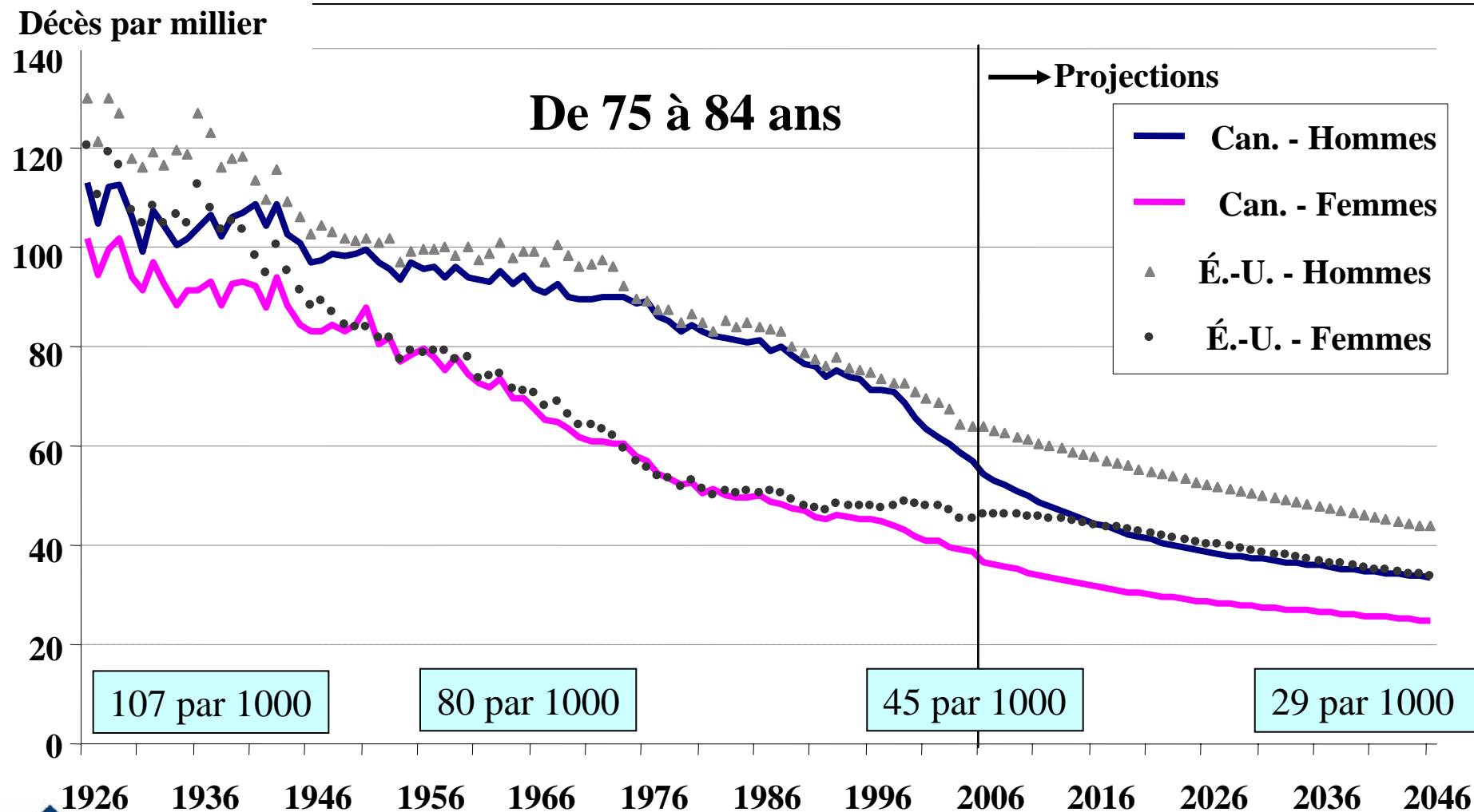


La contribution à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance a progressivement évolué vers les aînés, et plus encore depuis 1985

Facteur de changement (années)	Hommes			Femmes		
	1925-1965	1965-1985	1985-2005	1925-1965	1965-1985	1985-2005
Mortalité des nourrissons (<1)	5,8	1,2	0,2	4,6	1,0	0,2
Mortalité des enfants (1-14)	2,5	0,3	0,2	2,5	0,3	0,1
Mortalité des jeunes adultes (15-44)	2,1	0,6	0,6	3,9	0,4	0,2
Mortalité des adultes plus âgés (45-64)	0,1	1,3	1,5	1,9	0,8	0,7
Mortalité des aînés (65+)	0,3	1,0	<u>2,6</u>	2,2	2,3	<u>1,7</u>
Effet multivarié estimé	-0,1	-0,1	-0,2	-0,4	-0,2	-0,1
Variation totale de l'espérance de vie	10,7	4,3	4,8	14,7	4,6	2,8



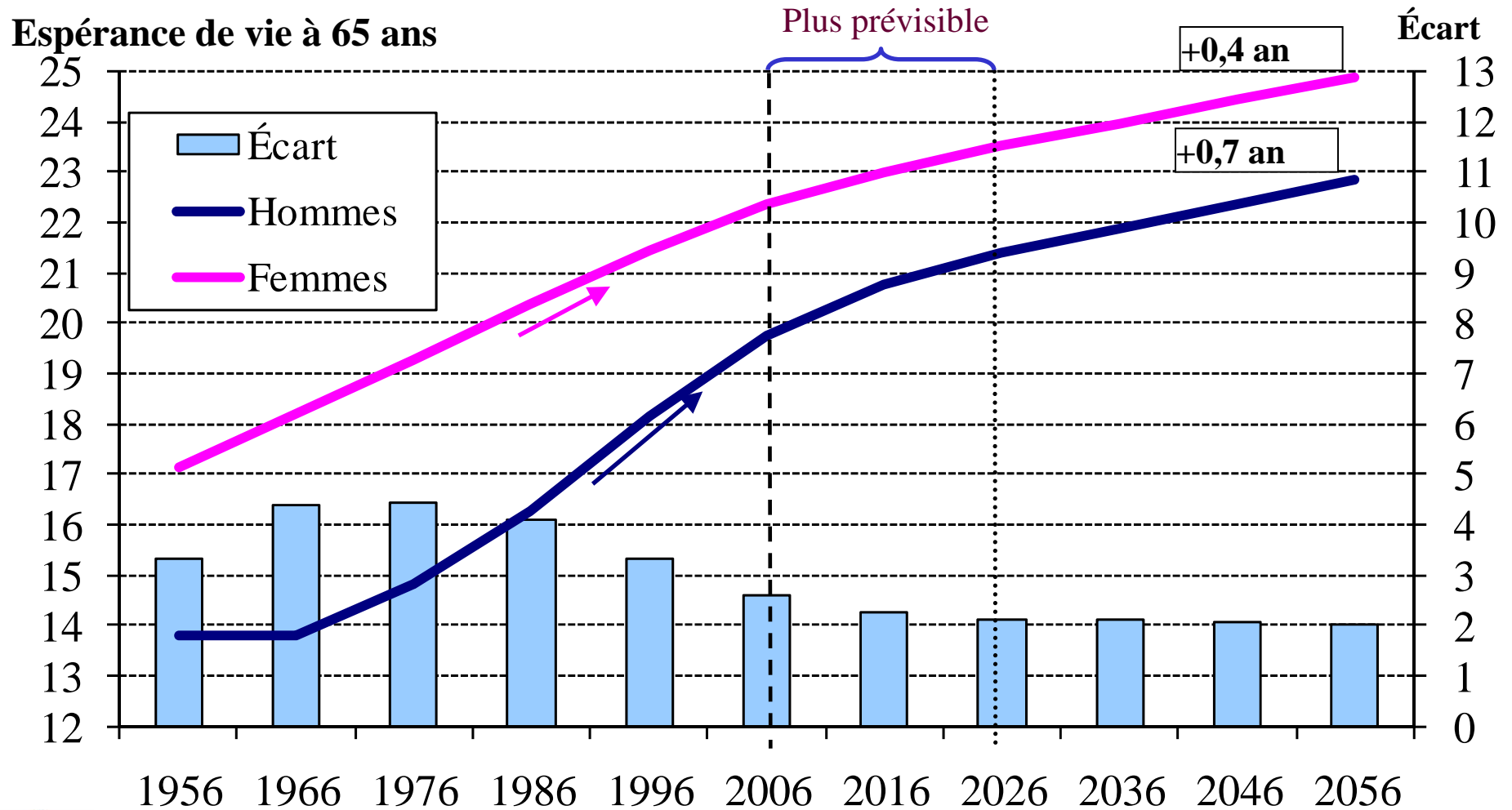
Les taux de mortalité des aînés ont diminué au cours des 80 dernières années, et plus encore pendant les 40 dernières



Source : Bureau de l'actuaire en chef, 25^e rapport actuariel sur le RPC et 2009 OASDI Trustees Report.

Espérance de vie à 65 ans

(avec améliorations futures de la mortalité)



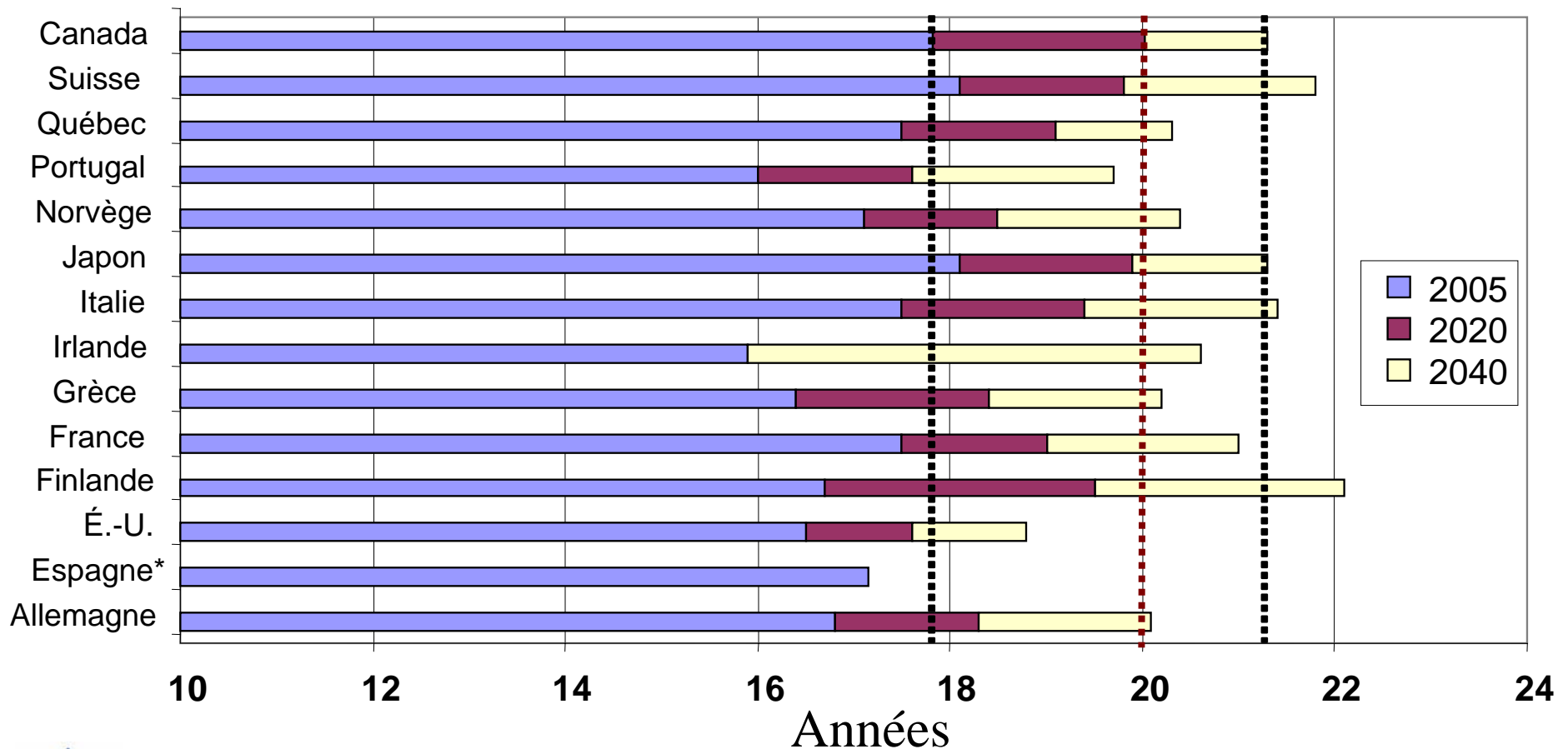
OSFI
BSIF

*Un plus grand nombre de cotisants devraient atteindre l'âge de la retraite de 65 ans.
Les bénéficiaires devraient recevoir des prestations pendant une plus longue période.*

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

Le Canada se classe au troisième rang et devrait conserver sa position relative au fil du temps

Espérance de vie à 65 ans — Hommes



Source : Présentations et rapports issus de la 16^e Conférence internationale des actuaires et statisticiens de la sécurité sociale.

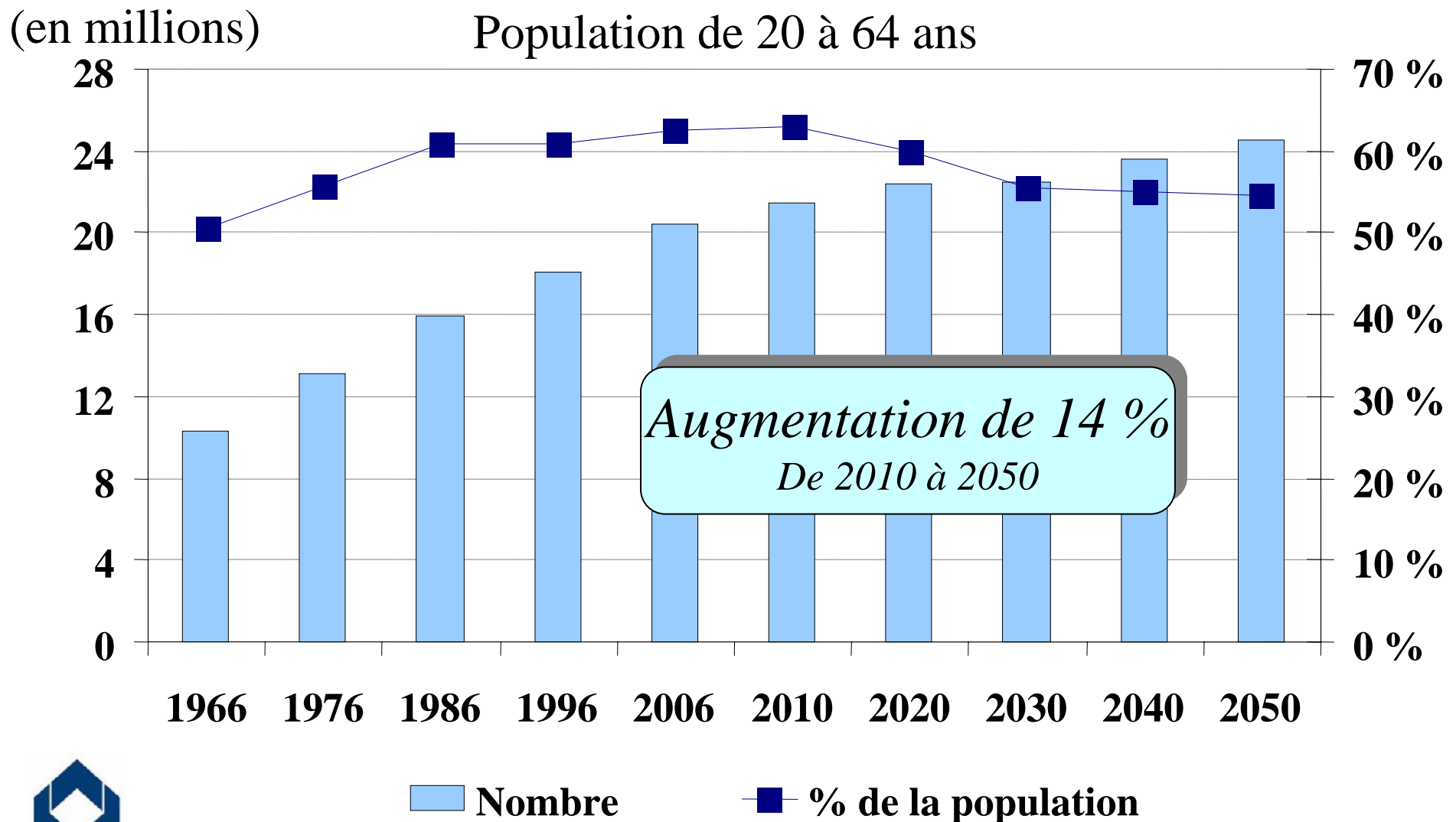
* Les projections pour l'Espagne ne sont pas disponibles.



OSFI
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

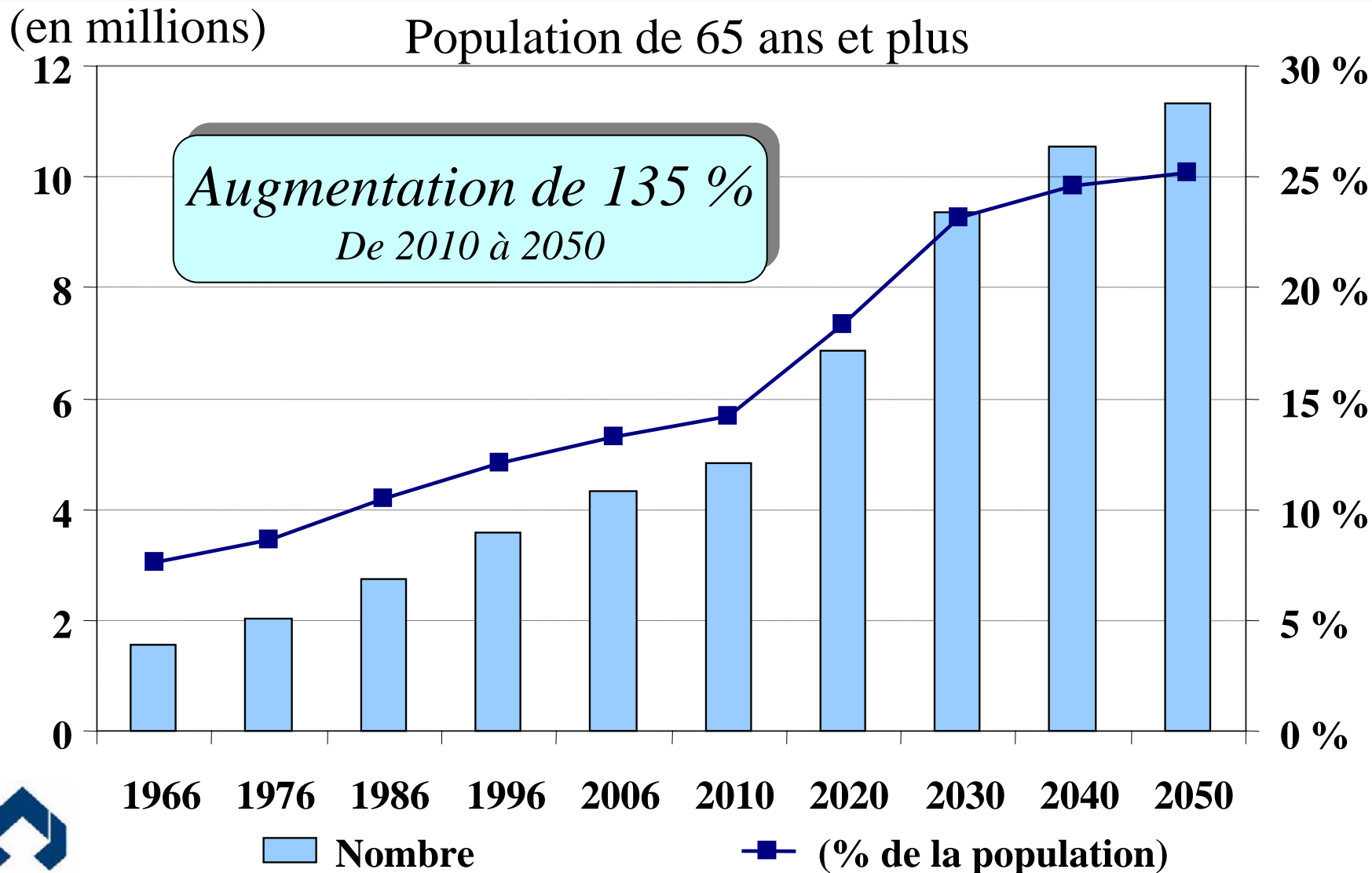
La population en âge de travailler devrait augmenter légèrement



OSFI
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

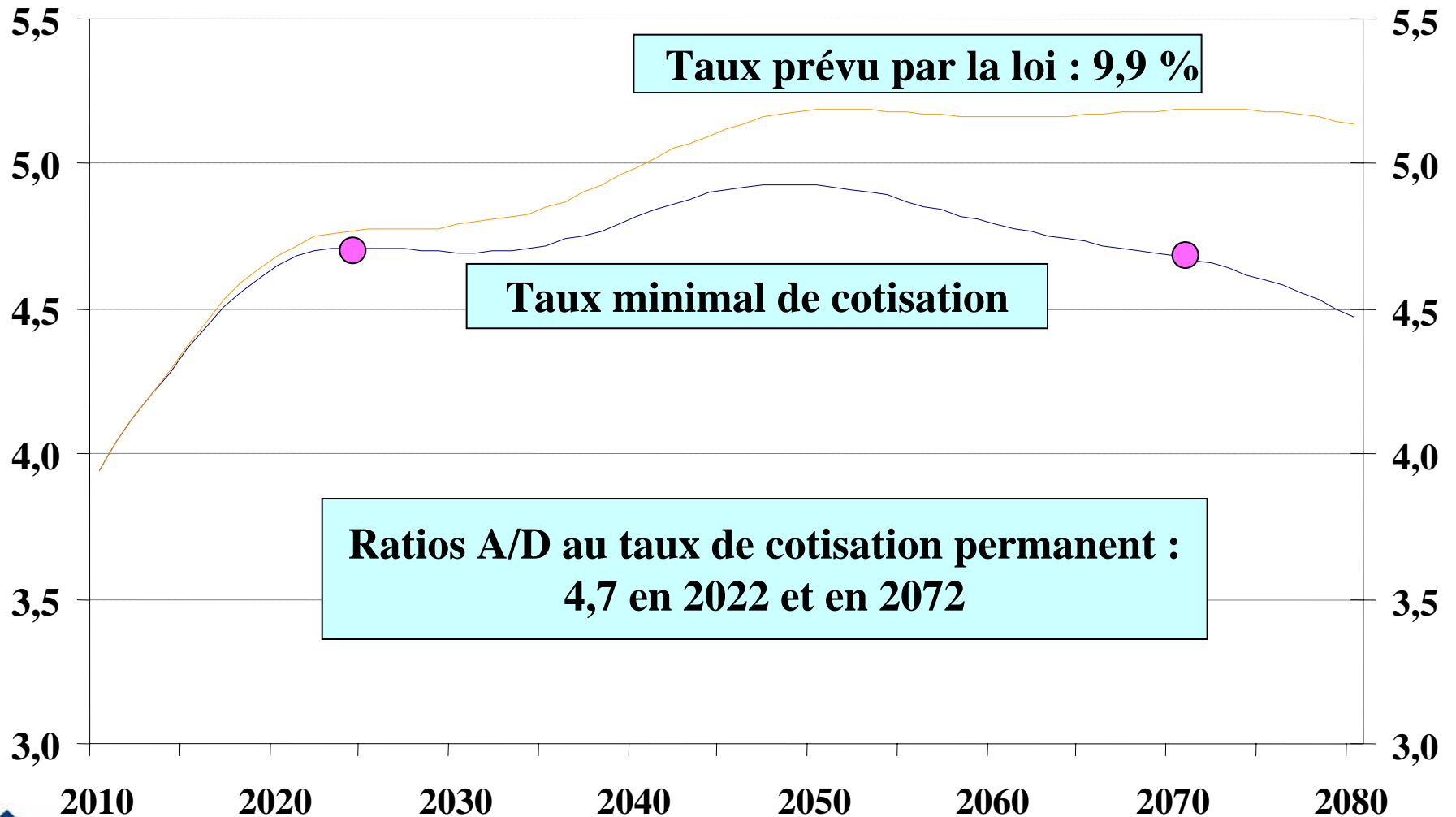
*Le nombre d'aînés devrait augmenter de façon **importante***



OSFI
BSIF

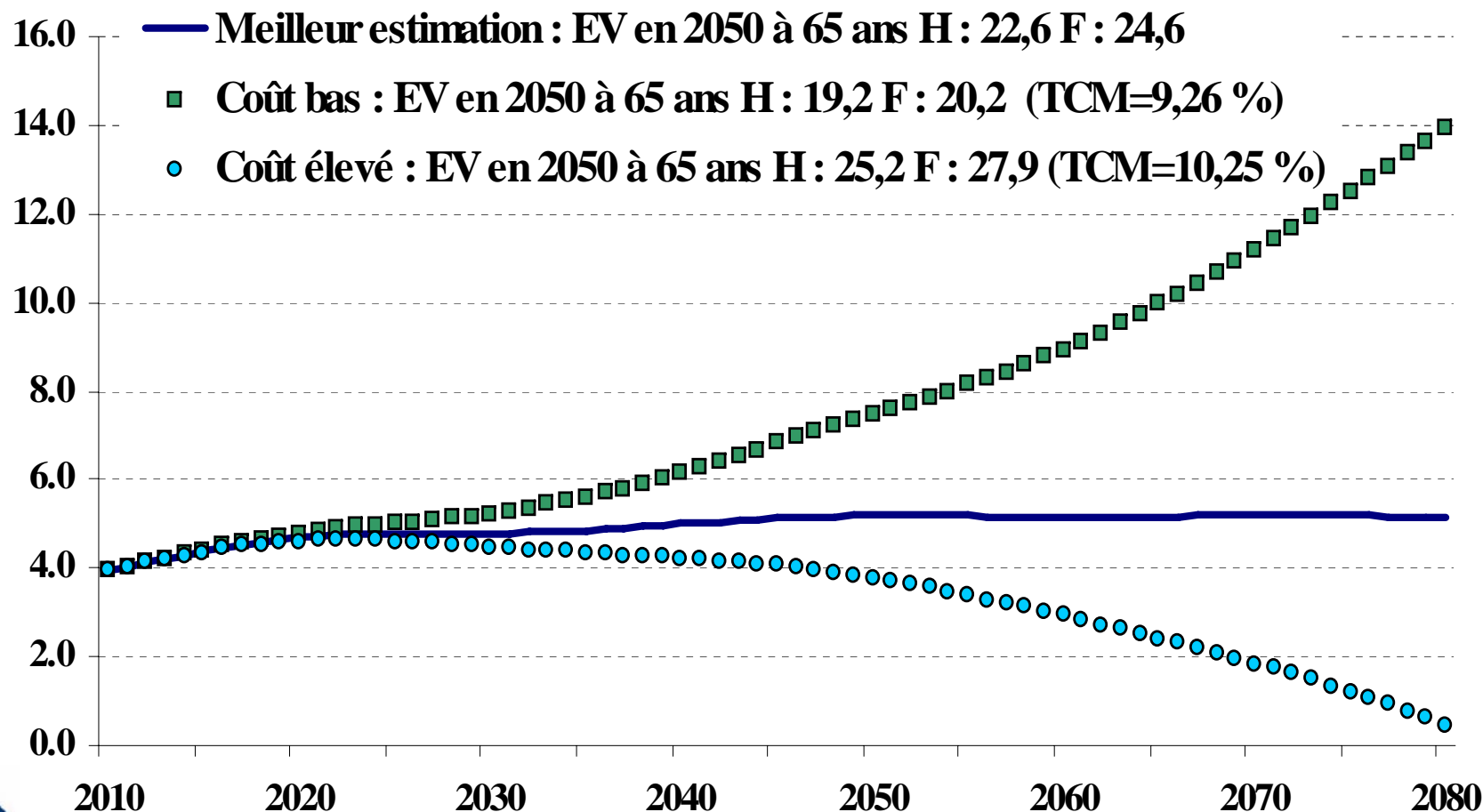
Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

Évolution du ratio de l'actif aux dépenses



L'augmentation de l'espérance de vie met de la pression sur le taux de cotisation du RPC

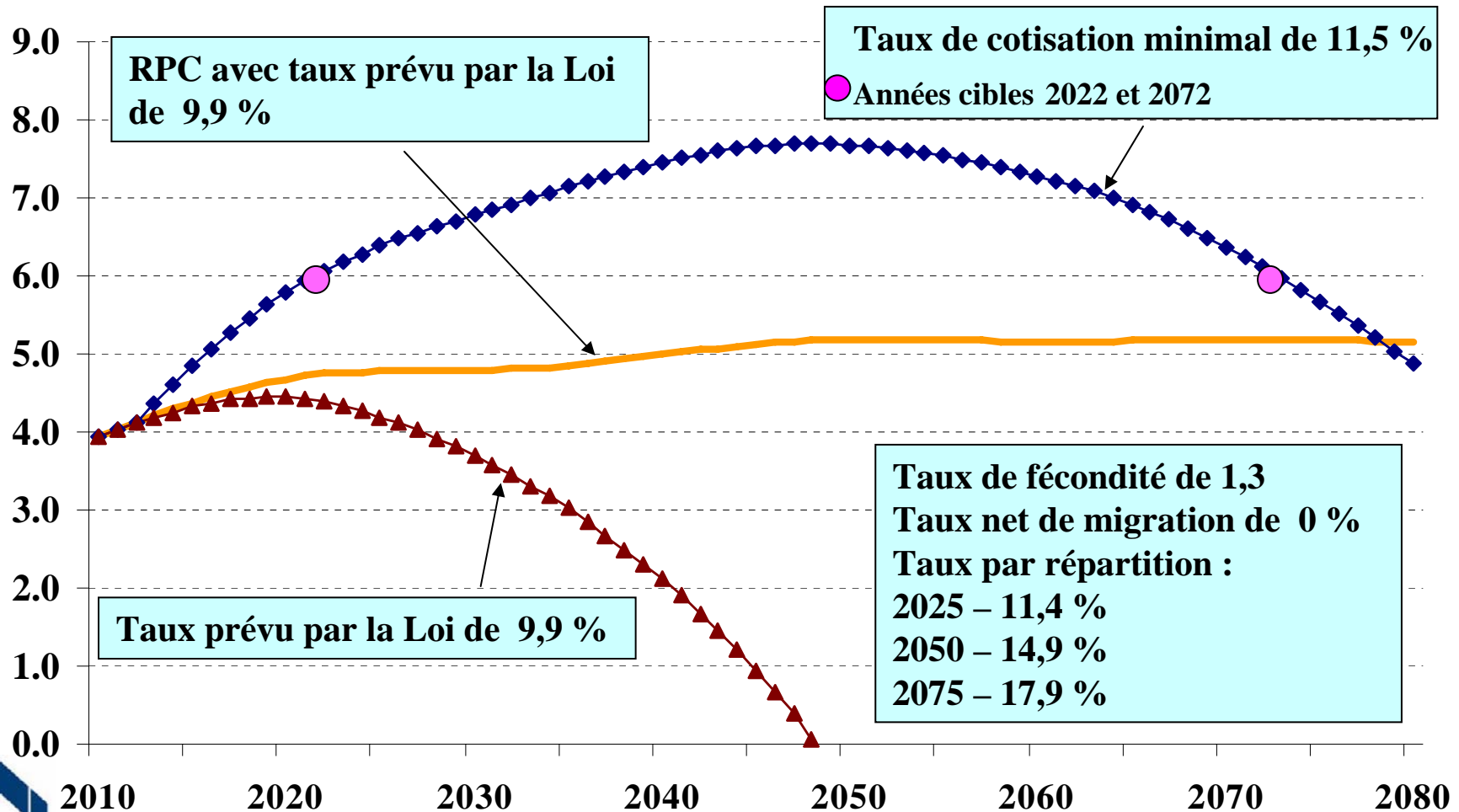
Évolution du ratio de l'actif aux dépenses



Quel est l'impact d'un profil démographique sur le taux de cotisation?

(utilisant le profil démographique actuel de la Corée du Sud)

Évolution du ratio de l'actif aux dépenses



OSFI
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

Qu'attend la société de son système de retraite?

- Un système **abordable et viable**
- **L'équité** intergénérationnelle
- **Solidarité** : la société protège chaque individu et assure collectivement un niveau de vie de base pour les retraités à faible revenu
- **Responsabilité** : la sécurité du revenu à la retraite relève conjointement de l'État, de la société, des employeurs et des particuliers
 - Le maintien du niveau de vie après la retraite
- **Interaction propre avec le marché du travail**: des mesures incitant les travailleurs à rester sur le marché du travail et une transition souple du marché du travail à la retraite



Le financement des régimes de retraite publics doit répondre aux attentes de la société

- Objectif principal : stabiliser le taux de cotisation
 - Renforcer le lien entre les cotisations et les prestations
 - Garantir l'équité entre les générations
 - Solidifier la discipline financière
 - Maintenir la confiance du public
- Objectif secondaire : minimiser le taux de cotisation
 - Optimiser le financement d'un régime de retraite en tenant compte du lien entre le taux de rendement des placements et le taux de croissance de la masse salariale (taux implicite de rendement des régimes par répartition).
- Le taux de cotisation d'un système de sécurité sociale est très sensible à l'évolution du contexte démographique et économique.



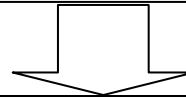
Mécanisme d'auto-ajustement: en l'absence d'un accord politique, les dispositions par défaut du RPC s'appliquent

Dispositions applicable par défaut

Si le taux de cotisation prévu par la loi est inférieur au taux de régime permanent
(sans tenir compte du taux supplémentaire de la pleine capitalisation)

ET

Si les ministres des Finances ne peuvent s'entendre sur une solution,
alors, les dispositions par défaut s'appliquent



- Le taux de cotisation augmente, sur une période de trois ans, d'une valeur égale à la moitié de l'excédent
- Les prestations sont gelées jusqu'au prochain examen (dans trois ans)
- Après trois ans, le prochain examen vise à déterminer la situation financière du Régime.



AILLEURS DANS LE MONDE,



**OSFI
BSIF**

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

Au Canada, le taux de remplacement est plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE pour ceux dont les revenus sont moins élevés

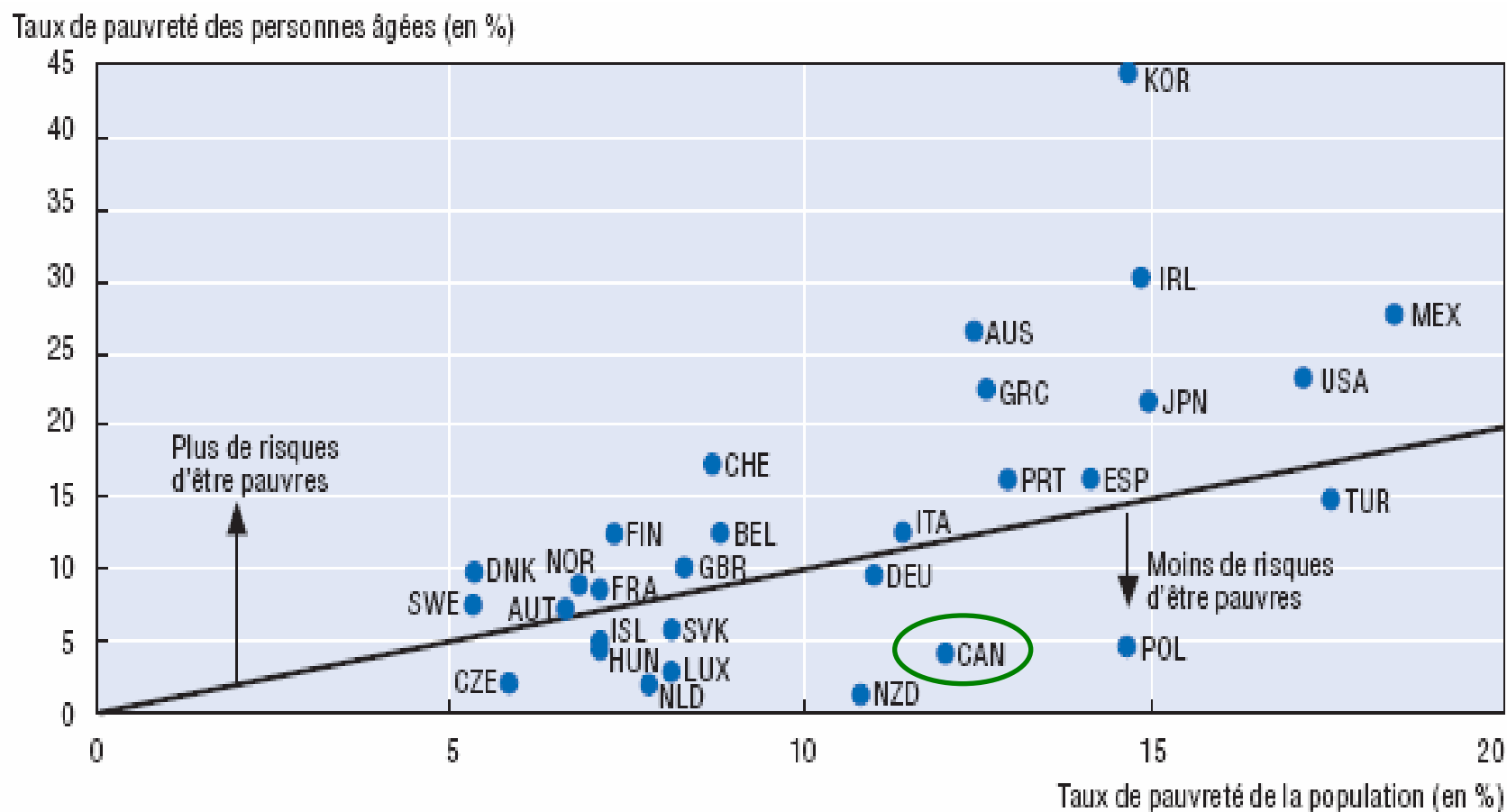
Taux net de remplacement des régimes de retraite selon la rémunération individuelle des hommes — Pays de l'OCDE*

Pays	Rémunération individuelle, en multiple de la moyenne		
	0,5	1	1,5
	(%)	(%)	(%)
Canada	88,7	57,3	39,7
R.-U.	67,5	41,5	30,5
É.-U.	63,8	50,0	46,6
OCDE	82,8	68,8	63,4
Pays-Bas	104,5	99,8	96,4



Le Canada a le taux de pauvreté des personnes âgées parmi les plus bas, mais un taux de pauvreté de la population beaucoup plus élevé

Taux de pauvreté monétaire des personnes âgées et de la population, milieu des années 2000 - Pourcentage de personnes âgées dont les revenus sont inférieurs à la moitié du revenu équivalent médian*



*Les pensions dans les pays de l'OCDE 2009 : Panorama des systèmes de retraites



OSFI
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

L'augmentation de l'âge de retraite

Âge de la retraite des hommes, en 2010 et en 2050* dans les pays de l' OCDE

2010 (âge moyen : 63,0)		
< 65	65	> 65
Belgique (60), République tchèque (61), France (60,5), Grèce (57), Hongrie (60), Italie (59), Corée (60), Luxembourg (60), Slovaquie (62), Turquie (44,9)	Australie, Autriche, Canada , Danemark, Finlande, Allemagne, Irlande, Japon, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse, R.-U.	Islande (67), Norvège (67), É.-U. (66)
10 pays	17 pays	3 pays
2050 (âge moyen : 64,6)		
< 65	65	> 65
Belgique (60), France (61) , Grèce (60) , Luxembourg (60), Slovaquie (62), Turquie (62,3)	Autriche, Canada , République tchèque , Finlande, Allemagne, Hongrie , Irlande, Italie , Japon, Corée , Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Espagne, Suède, Suisse	Australie (67) , Danemark (67) , Islande (67), Norvège (67), R.-U. (68) , É.-U. (67)
6 pays	18 pays	6 pays



OSFI
BSIF

* Source : Chomik, R. et E. R. Whitehouse (2010), « Trends in Pension Eligibility Ages and Life Expectancy, 1950-2050 » (en anglais), Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 105, Les Éditions OCDE.

DOI : [10.1787/5km68fzhs2q4-en](https://doi.org/10.1787/5km68fzhs2q4-en)

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

L'augmentation de l'âge de retraite est plus accentuée chez les femmes

Âge de la retraite des femmes, en 2010 et 2050 dans les pays de l' OCDE*

2010 (âge moyen : 61,9)		
< 65	65	> 65
Australie (62), Autriche (60), Belgique (60), République tchèque (58,7), France (60,5), Grèce (57), Hongrie (59), Italie (59), Corée (60), Luxembourg (60), Pologne (60), Slovaquie (57), Suisse (63), Turquie (41), R.-U. (60)	Canada , Danemark, Finlande, Allemagne, Irlande, Japon, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Portugal, Espagne, Suède	Islande (67), Norvège (67), É.-U. (66)
15 pays	12 pays	3 pays
2050 (âge moyen : 64,4)		
< 65	65	> 65
Belgique (60), France (61) , Grèce (60) , Luxembourg (60), Pologne (60), Slovaquie (62) , Suisse (64) , Turquie (60,8)	Autriche , Canada , République tchèque , Finlande, Allemagne, Hongrie , Irlande, Italie , Japon, Corée , Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Portugal, Espagne, Suède	Australie (67) , Danemark (67) , Islande (67), Norvège (67), R.-U. (68) , É.-U. (67)
8 pays	16 pays	6 pays



* Source : Chomik, R. et E. R. Whitehouse (2010), « Trends in Pension Eligibility Ages and Life Expectancy, 1950-2050 » (en anglais), Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 105, Les Éditions OCDE.

DOI : [10.1787/5km68fzhs2q4-en](https://doi.org/10.1787/5km68fzhs2q4-en)

OSFI
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

DE RETOUR AU PAYS,



OSFI
BSIF

Bureau de l'actuaire en chef Office of the Chief Actuary

Mise en œuvre progressive des modifications récentes du RPC de 2011 à 2016

- Des modifications au RPC ont été annoncées par les ministres des Finances à l'occasion du dernier examen triennal, en mai 2009.
- Les modifications sont :
 - Abolition du critère de cessation du travail à compter de 2012.
 - Hausse du taux général d'exclusion des faibles gains à 17 % d'ici 2014.
 - Obligation pour les bénéficiaires actifs de moins de 65 ans (et les employeurs) à verser des cotisations au RPC et permettre, à titre facultatif, aux bénéficiaires actifs de 65 ans et plus (et aux employeurs) de verser des cotisations au RPC jusqu'à 70 ans. Ces cotisations supplémentaires permettent d'acquérir une prestation après-retraite additionnelle.
 - Facteurs d'ajustement actuariel équitables: 0,6 % par mois avant 65 ans, 0,7 % par mois après 65 ans.



Réforme des pensions à ce jour

- De nombreuses recherches et analyses ont été réalisées à ce jour :
 - *Étude de recherche sur le système canadien de revenu de retraite* (Bob Baldwin, novembre 2009).
 - *Rapport sommaire des travaux de recherche sur le niveau adéquat du revenu de retraite* (Jack Mintz - Groupe de travail sur le niveau adéquat du revenu de retraite, décembre 2009).
 - *Options for Increasing Pension Coverage Among Private Sector Workers in Canada* (Colin Hansen - Steering Committee of Ministers on Pension Coverage and Retirement Income Adequacy, janvier 2010). En anglais.
 - *Assurer l'avenir de notre retraite : Consultation des Ontariens et Ontariennes sur le système de revenu de retraite du Canada* (Ministère des finances de l'Ontario, Octobre 2010)



Réforme des pensions à ce jour (suite)

- En juin 2010, le gouvernement fédéral a proposé une augmentation du niveau adéquat du revenu de retraite en :
 - créant des régimes de retraite de portée générale à cotisations déterminées (régimes de pension agréés collectifs (RPAC)) destinés aux travailleurs non couverts par un RPA;
 - accroissant les divulgations en matière en matière d'épargne-retraite;
 - améliorant la littératie financière;
 - apportant des améliorations modestes, progressives et entièrement capitalisées au RPC.



Réforme des pensions à ce jour (suite)

- En décembre 2010, six provinces ont fait une déclaration commune à l'appui des réformes suivantes :
 - Une augmentation modeste, échelonnée et entièrement capitalisée du RPC. Toute modification à ce régime devra demeurer abordable tant pour les employés que pour leur employeur.
 - Une innovation au chapitre des régimes de retraite afin que plus de Canadiennes et de Canadiens puissent avoir accès à des régimes de retraite à coût abordable par voie d'un cadre de travail pancanadien harmonisé.
- Les gouvernements ont consenti à aller de l'avant à l'égard de ces aspects :
 - RPAC - Cadre défini :
 - Accessible, simple, faible coût (grands fonds communs de capitaux), transférable, personnalisé selon chaque membre, avec ressources d'éducation à l'appui;
 - Obligations et responsabilités fiduciaires des administrateurs (institutions financières réglementées);
 - Option de base et nombre gérable d'autres options de placement;
 - Divulcation complète : dispositions du régime, activité du compte, rendement, frais, modèles de revenu de retraite;
 - Changements fiscaux et nécessité d'un degré élevé d'harmonisation des réglementations.
 - Amélioration de la littératie financière.



Caractéristiques d'un système de retraite efficient

- Diversification des sources de revenu de retraite
- Diversification des modes de financement
- Coût économique raisonnable des pensions publiques (en % du PIB)
- Réduction de la pauvreté chez les aînés
- Réduction de l'inégalité des revenus
- Maintien du niveau de vie à la retraite





Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Office of the Chief Actuary

Bureau de l'actuaire en chef

Enjeux et réformes nécessaires

Merci

Jean-Claude Ménard

Présentation au colloque

« Enjeux des régimes publics de retraite »

Sherbrooke, Congrès de l'ACFAS



OSFI
BSIF

10 mai 2011

Canada 